



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages aux Andelys, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire

**1- Nomination du secrétaire de séance**

Monsieur Eric DELACOURT est désigné secrétaire de séance

**2- Appel nominal des membres**

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, M. Léopold DUSSART, Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, M. Gérard LERATE, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Mme Jessica RICHARD, Adjoints ; Mme Colette CARON, M. Alain DAJON, Conseillers Municipaux délégués ; M. Christian LEPROVOST, Mme Véronique BABIN-PREVOST, M. Willy WUYTS, Mme Françoise LORENZI, Mme Christiane CHERRIER, M. Eric DELACOURT, Mme Martine SEGUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Assiata BA, M. Jean-Patrick HOURCASTAGNOU, Mme Dominique BAECILE, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Mme Sylvie GOULAY, pouvoir à M. Thierry LECOUR  
M. Fabien HEYTENS, pouvoir à Mme Jessica RICHARD  
Mme Muriel SCHULTZ, pouvoir à Mme Françoise LORENZI  
M. Pascal PÉRÉAL, pouvoir à M. Léopold DUSSART

**Absents non excusés :**

M. Arnaud TOLLEMER  
Mme Aurélie LORTIE  
M. Jean-Marc AYOUBI  
Mme Anaïs DAUBENTON

## ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2025 à 19h00

### RAPPORTEURS

#### *I – CENTRE SOCIAL*

A. KRATZ N°2025-79 Renouvellement du projet social du Centre Social Municipal

#### *II – RESSOURCES HUMAINES*

F. DUCHÉ N°2025-80 Modification du tableau des effectifs

F. DUCHÉ N°2025-81 Renouvellement de la convention de mise à disposition du référent signalement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure

#### *III – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE*

F. DUCHÉ N°2025-82 Marché de travaux de réhabilitation de l'ancien hôpital Saint-Jacques en un pôle multi-activités incluant une maison de santé pluriprofessionnelle – Attribution des lots 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 12

F. DUCHÉ N°2025-83 Réhabilitation d'un bâtiment communal pour la création d'un pôle multi-activités incluant une maison de santé pluriprofessionnelle – Délégation de maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de l'Eure à la commune des Andelys

M. VANTREESE N°2025-84 Avis conforme – contraction d'un emprunt par le CCAS

#### *IV – TECHNIQUE ET CADRE DE VIE*

T. LECOUR N°2025-85 SIEGE 27 : Avenant concernant la convention de participation financière entre le siège et la commune – Travaux sur réseau EP Déportés Martyrs

C. LEPROVOST N°2025-86 SNA - Convention d'accompagnement à la réduction des consommations énergétiques du patrimoine public

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des membres et désigne M. Eric DELACOURT secrétaire de séance.

oOo

Je vais commencer par une nécrologie.

Mes chers collègues, c'est avec une profonde émotion que nous évoquons ce soir la mémoire du père Jean-François Berjonneau, né le 24 juin 1944 à La Saussaye et rappelé à Dieu le 4 août 2025 à l'âge de 81 ans suite à un accident de la route alors qu'il se rendait à l'abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer pour des aumôneries, ce qui a profondément ému la communauté spirituelle qui l'accueillait et la communauté évidemment spirituelle de notre commune. Ordonné prêtre en 1971, il a consacré sa vie à l'église et au service des autres. Vicaire général du diocèse d'Evreux durant de longues années, il a également œuvré au plan national comme responsable de la pastorale des migrants. Homme de foi et d'ouverture, membre de la Fraternité Sacerdotale Jésus-Scaritas, il incarnait un esprit de fraternité et de simplicité inspiré de Charles de Foucault. Le père Berjonneau laisse le souvenir aux Andelysiens, où il a œuvré durant 7 ans auprès du père Ludovic Bazin, d'un homme profondément attentif aux plus fragiles, d'un prêtre proche des réalités humaines et sociales et d'un serviteur de l'évangile qui a marqué plusieurs générations par sa bienveillance, son écoute et son humanité. Ces obsèques ont été célébrés le 13 août dernier à la cathédrale Notre-Dame d'Evreux en présence d'une assemblée nombreuse et recueillie. Il repose désormais au cimetière de La Saussaye, son village natal. À travers cet hommage, et évidemment dans l'incarnation laïque de notre conseil municipal, nous tenons à saluer la mémoire d'un homme qui a consacré sa vie à l'amour du prochain et à adresser nos pensées les plus sincères à sa famille, à ses proches, ainsi qu'à toute la communauté diocésaine. Je vous propose que nous nous levions pour une minute de silence. Je vous remercie.

oOo

Sur un plan un tout petit peu plus heureux, je profite de l'occasion qui m'est donnée d'ouverture de ce conseil municipal pour que nous puissions adresser collectivement nos sincères félicitations à Pamela Westmeyer, qui a été élue dimanche maire d'Harzewinkel avec près de 57% des voix. Vous le savez, pour ceux qui avaient assisté à la commémoration de l'anniversaire, elle était venue. Je me souviens encore de ce discours qu'elle avait fait dans cette salle, un discours bienveillant, plein d'humanité, et qui renforçait les liens entre nos deux communes et le lien de fraternité entre le peuple allemand et le peuple français. Et donc, je vais lui envoyer un courrier pour la féliciter au nom du conseil municipal, mais je tenais à vous informer puisque l'information, évidemment, est toute récente.

oOo

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 03 juillet 2025.

Y a-t-il des questions et des observations sur ce procès-verbal ?

**M. SEGUELA** : Oui, nous allons approuver le PV. En revanche, nous aimerais avoir des réponses à certaines questions que nous avions posées. La première question, c'était sur notre demande de renseignements sur l'application de la loi EGALIM par le service de restauration, les fournisseurs, les producteurs bio... tout ça, on aimerais bien l'avoir. La deuxième chose, on avait parlé du plan pluriannuel d'investissement pour la collégiale et Monsieur Adam avait répondu à ce moment-là, ce qui est dans le PV, que c'était en cours. Donc on aimerais, par courrier, avoir une réponse plus circonstanciée. Et il avait été évoqué, dans ce conseil municipal, la salle de sport qui serait nommée Jean Jouault, et je ne crois pas avoir vu de date, ni dans les délibérations, ni dans le PV, donc, est-ce que vous avez une date à nous proposer ou pas ?

**F. DUCHÉ** : La date est en cours de calage avec la famille de Monsieur Jouault. Elle aura lieu certainement avant la fin de l'année, en octobre ou en novembre, il faut juste qu'on trouve la date. Pour les autres points, je suis confus, je pensais que les services avaient fait les réponses, notamment sur la loi EGALIM, puisque nous étions engagés, donc, ce sera fait. Pour la partie du plan pluriannuel, je vais laisser Jean-Philippe vous répondre.

**J.P. ADAM** : Oui, nous sommes prêts pour le PPI en ce qui concerne le travail à faire, les entreprises, l'architecte. Donc, pour les dépenses, on est prêts. Par contre, il va falloir être prêts pour les subventions, parce que quand on dépense, il faut financer. Vous n'êtes pas sans savoir que les censures à répétition, la dissolution et tout cela fait que nous sommes aujourd'hui dans un certain nombre d'incertitudes quant aux possibilités des différents partenaires, donc, on attend leurs réponses. On ne déclenche pas des dépenses sans avoir les finances.

**M. SEGUELA** : Mais en fait, tant que le plan n'est pas rédigé et envoyé à la Région, ils ne peuvent pas mettre au budget de 2026 une somme. C'est pour ça que je m'en inquiète, puisque la commission permanente est lundi prochain. Donc, je m'en inquiète.

**J.P. ADAM** : Ne vous inquiétez pas. On voit ça.

**F. DUCHÉ** : N'ayez pas peur.

Approuvé à l'unanimité

oOo

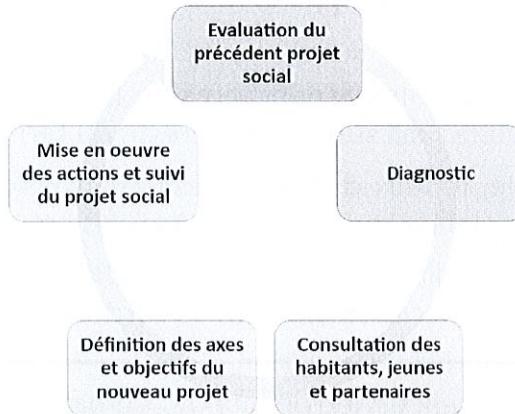
# Projet social

CONSEIL MUNICIPAL

16 septembre 2025



## Méthodologie du Projet social





## Synthèse du diagnostic 2022

- Diminution de sa population ;
- Population jeune importante avec un niveau de diplôme assez faible et un taux de chômage significatif, notamment au regard des chiffres à l'échelle nationale comme locale ;
- Environ 40% des familles allocataires de la Caf sont en situation de monoparentalité ;
- La part des familles nombreuses allocataires de la Caf est aussi plus importante aux Andelys que par rapport à son agglomération, au département et à la France Métropolitaine ;



## Synthèse du diagnostic 2022

- Le taux d'allocataires bénéficiaires du RSA, de la PPA (Prime d'activité) dans les Andelys est supérieur au reste du territoire national et local ;
- En revanche, le taux d'allocataires bénéficiaires de la AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) dans les Andelys est très faible ;
- Plus d'1 allocataire sur 6 dépend à 100% des prestations légales de la Caf, donnée supérieure au reste du territoire national et local ;
- La proportion de la population à bas revenus ou fragiles est supérieure à celle de la France Métropolitaine, du département de l'Eure et de la communauté d'agglomération (46%).

## Bilan des concertations

- Une méconnaissance de l'offre proposée par une partie importante de la population ;
- Une participation insuffisante des habitants aux animations existantes tant à l'offre institutionnelle qu'associative ;
- Des difficultés à créer et entretenir le lien entre habitants et entre les quartiers ;
- Une précarisation et un isolement des familles ;
- Une parentalité en difficulté ;
- Des liens intergénérationnels distendus et une difficulté des publics à coexister au sein du même espace ;
- Une forte mixité sociale et culturelle avec une cohésion sociale fragilisée.

5

## Attentes et besoins

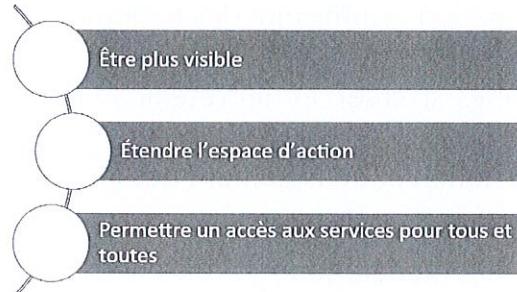
- des locaux adaptés ;
- des activités et espaces d'échanges favorisant les rencontres entre habitants, y compris inter-quartier ;
- des temps festifs ;
- des temps dédiés à la parentalité ;
- des activités innovantes découvertes et conviviales ;
- des activités citoyennes et participatives ;
- un projet jeunesse alliant ouverture au monde, loisirs et prévention ;
- des sorties à la journée favorisant les rencontres et le vivre ensemble.

6



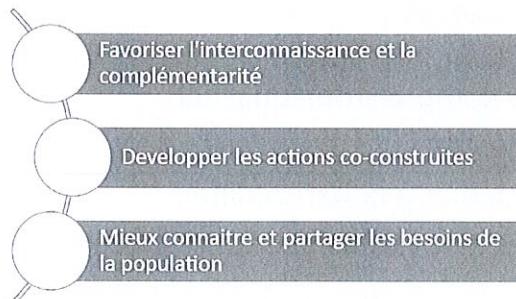
## LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

### DEVLOPPER LA RECONNAISSANCE DU CENTRE SOCIAL PAR LES HABITANTS ET LES PARTENAIRES



## LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

### CREER UNE SYNERGIE PARTENARIALE PERENNE ET TRANSVERSALE

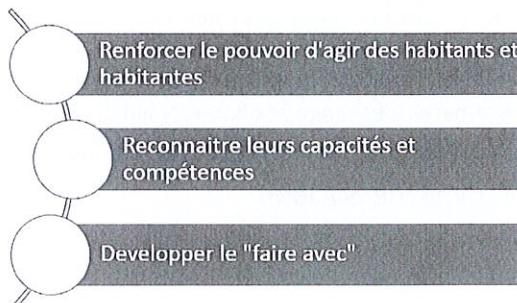




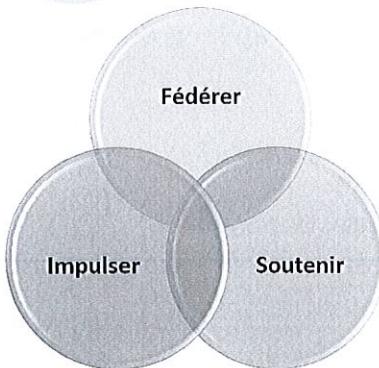
## LES OBJECTIFS STRATEGIQUES



FAVORISER L'IMPLICATION DES HABITANTS ET HABITANTES



Le centre social est un outil au service de la population visant à ...



Fédérer les habitants quel que soit le lieu d'habitation, la culture ou l'âge, et les partenaires autour des besoins de la population.

Soutenir les habitants et aussi les parents dans leur rôle et vie quotidienne afin d'être un lieu ressource.

Impulser des nouveaux projets et aussi de nouveaux modes d'intervention au service du lien et de la cohésion sociale





## PROJET SOCIAL 2025-2027



**AXE 1** : Accueillir et aller à la rencontre de tous les publics au sein d'un centre social identifié (Accueil)

- Construire et mettre en place un projet d'accueil
- Former les professionnels et les partenaires
- Participer au recensement des besoins de la population
- Créer des espaces d'échange et d'interconnaissance

**AXE 2** : Promouvoir le lien social et l'animation de la vie locale (Animation de la Vie Sociale)

- Coconstruire une offre permettant l'accès à la culture et aux loisirs pour tous
- Favoriser l'implication et l'engagement des habitants
- Fédérer les acteurs locaux
- Renforcer la place du centre social comme lieu ressource au service des habitants



## PROJET SOCIAL 2025-2027



**Axe 3** : Accompagner la fonction parentale tout au long du parcours de l'enfant/jeune (Famille)

- Offrir des espaces d'échange aux parents et entre parents
- Participer à la dynamique partenariale
- Favoriser le lien parent/enfant
- Valoriser les ressources et compétences des parents

**Axe 4** : Promouvoir une politique jeunesse axée sur la mobilisation, la prévention et d'autonomisation des jeunes (Jeunesse)

- Participer à la dynamique partenariale autour de la jeunesse
- Créer des espaces favorisant la participation, la représentativité et l'expression des jeunes
- Favoriser l'insertion, l'accès à la culture et aux loisirs
- Coconstruire des actions de prévention et de citoyenneté

## I – CENTRE SOCIAL

### N°2025-79 Renouvellement du projet social du Centre Social Municipal

Le rapporteur rappelle que le Centre Social municipal des Andelys constitue un véritable lieu de ressources, d'échanges et de solidarité pour les habitants. Il accompagne les familles, les jeunes et l'ensemble des publics en proposant des actions adaptées aux besoins du territoire. Véritable moteur du lien social, il contribue à renforcer la cohésion entre les générations, à soutenir la parentalité et à favoriser l'engagement citoyen. En s'appuyant sur des projets concrets et fédérateurs, il valorise l'implication des habitants et participe activement au dynamisme de la vie locale.

La Commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Eure doit valider le renouvellement de l'agrément du Centre Social municipal des Andelys ainsi que son contrat de projets. Le Conseil municipal avait délibéré sur ce renouvellement de contrat de projets lors de sa séance du 25 septembre 2019.

Afin de maintenir l'ensemble des interventions en direction des habitants, il appartient à la commune des Andelys de renouveler le projet social du Centre Social municipal, pour mettre en œuvre les quatre axes pour la période 2025-2027 :

Axe 1 : Accueillir et aller à la rencontre de tous les publics au sein d'un centre social identifié.

Axe 2 : Promouvoir le lien social et l'animation de la vie locale.

Axe 3 : Accompagner la fonction parentale tout au long du parcours.

Axe 4 : Promouvoir une politique jeunesse axe sur la mobilisation, la prévention et d'autonomisation des jeunes.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Contrat de projets 2020/2023 validé par la Commission d'Action Sociale de la CAF de l'Eure le 4 novembre 2019,

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 25 septembre 2019 validant le renouvellement du Contrat de projets du Centre social pour la période 2020-2023,

**Vu** l'avis favorable de la Commission *éducation – jeunesse et vie démocratique* lors de sa séance du 24 juillet 2025,

**Vu** l'avis favorable de la Commission des finances lors de sa séance du 09 septembre 2025,

**Considérant** que cet agrément arrive à son terme et qu'il permet au Centre Social de bénéficier de diverses prestations de services ainsi que de subventions dans le cadre d'appel à projets ;

### **DÉCIDE**

**Article 1 : D'APPROUVER** le renouvellement du projet social du Centre Social municipal,

**Article 2 : D'AUTORISER** le Maire à demander l'agrément « centre Social » pour la période 2025-2027

**Article 3 : D'AUTORISER** le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de la CAF, ainsi que les avenants à venir,

**Article 4 : D'AUTORISER** le Maire à solliciter les appels à projets ouverts aux Centres Sociaux pendant toute la durée de l'agrément,

**Article 5 : DE PERCEVOIR les subventions et recettes afférentes aux prestations de services,**

**Article 6 :** Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure, Monsieur le Directeur de la CAF de l'Eure et Monsieur le Trésorier municipal.

**F. DUCHÉ** : Très bien, merci Madame Kratz. Y a-t-il des questions, des observations sur cette délibération ? Je l'ai dit lors de la commission, je n'aime pas cette terminologie de centre social qui met les gens dans des cases. Je le redis pour l'ensemble des membres du conseil municipal mais aussi du public présent dans la salle : on ferait mieux d'appeler ça un centre sociétal parce que le but du centre social c'est de faire société, c'est de faire rencontrer les agents, les administrés, c'est qu'ils puissent prendre en main leur destin. Et donc, quand on parle beaucoup d'une société d'assistanat, c'est aussi une façon de faire émerger des projets par et pour les habitants et donc le rôle est très important. J'en profite pour remercier les collaborateurs qui travaillent sous l'autorité d'Anne Montier dans ce service, qui n'est pas très connu de la part des élus et de la population, mais dont on sait que le travail est extrêmement important. Je le vois moi sur les sorties famille qui fonctionnent très bien et qui permettent de vraiment, réellement, faire de la mixité sociale. Pour le coup, des gens qui sont plutôt dans la précarité se retrouvent avec des gens qui ne le sont pas, pour aller faire une sortie avec leurs enfants, au bord de la mer ou autre, et c'est vraiment le tissage du lien social sur une collectivité qui me paraît extrêmement important.

**Vote à l'unanimité**

oOo

## ***II – RESSOURCES HUMAINES***

### **N°2025-80    Modification du tableau des effectifs**

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin, les suppressions d'emplois et les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL sont soumises à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique et notamment l'article L. 313-1,

**Vu** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** les lignes directrices de gestion mises en œuvre à compter du 01 janvier 2021,

**Vu** le tableau des emplois,

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances lors de sa réunion du 09 septembre 2025,

**Considérant** que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services en ajustant le tableau des effectifs aux besoins de la collectivité,

## DECIDE

### Article 1 : DE CREER :

- 1 poste d'adjoint d'animation 20h50 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 19h50 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 21h85 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 23h42 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 21h07 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 12h74 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 7h84 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 15h58 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 9h31 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 23h82 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 18h72 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 9h31 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation de 25h78 soit un emploi d'animateur périscolaire
- 1 poste d'adjoint d'animation de 17h15 soit un emploi d'animateur périscolaire
- 5 postes d'adjoint technique à temps complet soit :
  - ✓ 1 emploi d'agent polyvalent logistique
  - ✓ 2 emplois d'agent de restauration
  - ✓ 1 emploi d'agent polyvalent au service des sports
  - ✓ 1 emplois d'agent des espaces verts
- 1 poste Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe à temps complet soit un emploi de coordinateur périscolaire
- 1 poste de rédacteur principal 2nde classe à temps complet soit un emploi de Responsable du service affaires générales/état-civil/courrier/accueil
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2nde classe à temps complet soit un emploi d'agent administratif du Pôle service à la population
- 1 poste de technicien principal 2nde classe à temps complet soit un emploi de Responsable de la cuisine centrale

### Article 2 : DE SUPPRIMER :

- 1 poste d'adjoint d'animation 14h00 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 13h30 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 18h20 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 16h10 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 8h00 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 6h30 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 9h02 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 6h62 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 5h88 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet

- 1 poste d'adjoint d'animation 21h56 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 16h73 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation de 9h05 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation de 24h69 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation de 16h26 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste de Rédacteur à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 4 postes d'adjoint technique principal 2nde classe à temps complet

**Article 3 : DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs.

**Article 4 : DE PRÉCISER** que l'enveloppe budgétaire relative à cette modification du tableau des effectifs sera inscrite au budget primitif 2025.

**F. VAUTHRIN** : J'ai une question, j'ai cru savoir que votre directrice de cabinet chargée de la communication avait quitté la région pour des raisons familiales. Est-ce qu'elle est remplacée ? Est-ce qu'elle travaille encore pour la collectivité aujourd'hui ?

**F. DUCHÉ** : Elle ne travaille plus pour la collectivité puisqu'elle est partie rejoindre son mari dans une région ailleurs, et elle ne sera pas remplacée d'ici aux élections municipales, puisque ce poste de directeur de cabinet/responsable de la communication est un poste intimement lié aux fonctions du maire et qu'il ne me paraît pas opportun, à quelques mois des élections municipales, de remplacer ce poste parce que notamment, et je crois l'avoir expliqué à l'époque, c'était surtout sur la partie de communication qu'elle a travaillé, notamment avec la campagne Pépite 1 - et d'ailleurs Pépite 2 va bientôt sortir - et que nous sommes, depuis le 1er septembre, tenus à des réserves en matière de communication électorale et donc la prise de parole va être limitée d'ici aux élections municipales.

**F. VAUTHRIN** : D'accord.

**F. DUCHÉ** : Ne vous inquiétez pas, ça ne change rien à ma détermination pour les élections municipales et la partie de communication.

**M. SEGUELA** : Ni à la mienne.

**F. DUCHÉ** : Madame SEGUELA... oui on a vu que vous vouliez réenchanter la ville. Je ne sais pas si vous allez faire comme le joueur de pipeau qui amène ....

**M. SEGUELA** : En fait, ce que vous n'avez pas bien saisi, parce que vous n'avez pas bien suivi, c'est déjà un vocabulaire que j'avais employé en janvier donc c'est la continuité.

**F. DUCHÉ** : Bien sûr... bien sûr. Très bien.

**Vote à l'unanimité**

oOo

**N°2025-81 Renouvellement de la convention de mise à disposition du référent signalement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure**

L'article L135-6 du code général de la fonction publique prévoit que les employeurs publics doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 précise le contenu du dispositif mis en place dans l'ensemble des administrations. Il prévoit notamment la mise en place de procédures visant à recueillir les signalements desdits actes par les victimes ou les témoins, l'orientation des agents victimes ou témoins vers les services en charge de leur accompagnement et de leur soutien et les procédures d'orientation des mêmes agents vers les autorités compétentes en matière de protection des agents et de traitement des faits signalés. Il précise enfin les exigences d'accessibilité du dispositif de signalement et de respect de la confidentialité ainsi que les modalités de mutualisation du dispositif entre administrations.

Les employeurs territoriaux peuvent faire le choix de disposer de leur propre référent signalement ou de confier le dispositif aux Centres de Gestion en leur qualité d'établissements publics « mutualisateurs », mais aussi en tant que « tiers de confiance » pour les employeurs et leurs agents.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** le code général de la fonction publique et notamment les articles L.135-6 et L.452-43,  
**Vu** le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

**Considérant** que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, au 1er mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,  
**Considérant** que le centre de gestion a mis en place ce dispositif pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse,  
**Considérant** qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier cette mission au centre de gestion de l'Eure,  
**Considérant** le projet de renouvellement de convention avec le CDG 27 donné en lecture,

**Etant entendu l'exposé du rapporteur,**

## DECIDE

**Article 1 : DE CONFIER** la mise en œuvre du dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes au centre de gestion de l'Eure.

**Article 2 : D'AUTORISER** Le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à ce dispositif.

**M. SEGUELA** : En fait, comme beaucoup de délibérations dans ce conseil, il y a beaucoup de délibérations qui sont techniques, en l'occurrence vous venez de le rappeler, on ne peut que voter pour cette délibération.

**F. DUCHÉ** : Ne vous excusez pas de voter pour. Il n'y a qu'à l'Assemblée Nationale où on voit des gens s'opposer pour le plaisir de s'opposer mais dans nos propres collectivités, je donne souvent cet exemple aux journalistes qui sont fort friands de nous interroger dans ces jours post-nomination du Premier ministre, je dis que, dans la plupart de nos instances, que ce soit au conseil municipal, au conseil communautaire, ou au conseil départemental, et je pense qu'au conseil régional c'est à peu près la même chose, il y a à peu près 90 à 95% de délibérations qui sont généralement votées à l'unanimité. Qu'est-ce que ça pourrait nous faire plaisir, je pense à nous, citoyens français, qu'à l'Assemblée nationale on puisse arriver aussi à avoir parfois le sens de l'intérêt général, le sens de la France, pour pouvoir faire avancer les choses. On ne va pas faire le débat Mme Seguela.

**M. SEGUELA** : Les enjeux entre la convention du centre de gestion de la fonction publique et le budget de la France sont quand même assez différents en fait. Mais bon, comme elles sont techniques, on va les voter il n'y a pas de souci.

**F. DUCHÉ** : Pas vraiment sur le principe... Allez, au moins on a cette chance dans cet hémicycle, enfin dans cette enceinte - on n'est pas encore dans un hémicycle - d'avoir un peu de tenue, ce qui n'est pas toujours le cas à l'Assemblée Nationale.

---

Vote à l'unanimité

oOo

### III – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

#### N°2025-82 Marché de travaux de réhabilitation de l'ancien hôpital Saint-Jacques en un pôle multi-activités incluant une maison de santé pluriprofessionnelle – Attribution des lots 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 12

La Commune, assistée par son maître d'œuvre AZ ARCHITECTES, a lancé, le 15 mai 2025, une consultation en procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation de la partie contemporaine de l'ancien hôpital Saint-Jacques permettant sa reconversion en un pôle médico-social incluant une maison de santé pluriprofessionnelle, l'office central de production alimentaire et des espaces dédiés aux services municipaux (CCAS et France Service) et aux services du Centre Médico-Social du Département de l'Eure. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 15 mai 2025 sur le profil acheteur et au journal d'annonces légales. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 10 juin 2025 à 12h00. Ce marché comporte 12 lots :

Lots	Désignation
1	Gros œuvre – Démolition – Restructuration
2	Couverture – Etanchéité – Charpente métallique
3	Revêtements façades
4	Menuiseries extérieures Aluminium
5	Menuiseries intérieures – Agencements
6	Cloisons – Doublage – Isolation
7	Plafonds suspendus
8	Revêtements de sols souples – Carrelage – Faïence
9	Peinture – Revêtements muraux
10	Ascenseur
11	Électricité courant fort – courant faible
12	Plomberie – Chauffage – VMC - Climatisation

L'analyse des offres est réalisée par l'économiste AD FACTO sur l'appréciation des critères « prix » et « valeur technique » pondérés dans les tableaux ci-après :

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
2	Valeur technique	60
2.1	<i>Méthodologie de déroulement des travaux accompagné d'un planning détaillé des travaux</i>	20
2.2	<i>Moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution des travaux</i>	20
2.3	<i>Clarté, lisibilité et compréhension du mémoire technique en adéquation avec le calendrier proposé</i>	10
2.4	<i>Adéquation du Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED) aux spécificités du chantier</i>	10

Les lots 1, 2, 3, 4 et 10 de ce marché ayant été attribués lors de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2025, il est désormais nécessaire de se prononcer pour les lots restants.

Tous les lots ont reçu au moins une offre. Le lot 5 : 2 offres. Le lot 6 : 6 offres. Le lot 7 : 5 offres. Le lot 8 : 10 offres. Le lot 9 : 8 offres. Le lot 11 : 6 offres et le lot 12 : 4 offres. Aucun lot n'est déclaré infructueux. Des négociations ont été mises en œuvre.

Au vu des analyses des offres, il est proposé d'attribuer le marché aux entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots :

Lots	Désignation	Entreprise proposée à l'attribution	Montant HT
5	Menuiseries intérieures – Agencements	<b>JPV BATIMENT</b> 590 rue Jacques Monod 27000 EVREUX	285 000,00 €
6	Cloisons – doublage – Isolation	<b>CIP</b> Rue de Brombos 60210 HAUTBOS	287 694,80 €
7	Plafonds suspendus	<b>CIP</b> Rue de Brombos 60210 HAUTBOS	106 000,00 €
8	Revêtements de sols souples – Carrelage – Faïence	<b>BONAUD</b> 202 rue Henri Becquerel 27000 EVREUX	177 238,50 €
9	Peinture – revêtements muraux	<b>ABBEI</b> 8 rue Pierre de Coubertin 76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY	99 960,95 €
11	Electricité courant fort – courant faible	<b>CARELEC</b> 4 voie du Testelet 27100 VAL DE REUIL	400 075,28 €
12	Plomberie – Chauffage – VMC - Climatisation	<b>EDELWEISS TECHNOLOGIES</b> 20 rue Lavoisier 95300 PONTOISE	839 877,61 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,  
**Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2121-29,  
**Vu** le marché public de travaux passé selon la procédure adaptée,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances en sa séance du 9 septembre 2025,  
**Vu** la délibération 2025-55 du Conseil Municipal du 3 juillet 2025 portant sur l'attribution des lots n° 1, 2, 3, 4 et 10 du marché de travaux de réhabilitation de l'ancien hôpital Saint-Jacques – Création d'un pôle multi-activités incluant une maison de santé pluridisciplinaire.

**Considérant** qu'il revient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces relatives aux lots 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 12 du marché de travaux de réhabilitation de la partie contemporaine de l'ancien hôpital Saint-Jacques permettant sa reconversion en un pôle médico-social incluant une maison de santé pluriprofessionnelle,

## DECIDE

**Article 1 : D'ATTRIBUER** les lots 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 12 du marché de travaux de réhabilitation du pôle multi activités (pôle médico-social), tels que listés ci-dessous :

Lots	Désignation	Entreprises retenues	Montant HT
5	Menuiseries intérieures – Agencements	<b>JPV BATIMENT</b> 590 rue Jacques Monod 27000 EVREUX	285 000,00 €
6	Cloisons – doublage – Isolation	<b>CIP</b> Rue de Brombos 60210 HAUTBOS	287 694,80 €
7	Plafonds suspendus	<b>CIP</b> Rue de Brombos 60210 HAUTBOS	106 000,00 €
8	Revêtements de sols souples – Carrelage – Faïence	<b>BONAUD</b> 202 rue Henri Becquerel 27000 EVREUX	177 238,50 €
9	Peinture – revêtements muraux	<b>ABBEI</b> 8 rue Pierre de Coubertin 76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY	99 960,95 €
11	Electricité courant fort – courant faible	<b>CARELEC</b> 4 voie du Testelet 27100 VAL DE REUIL	400 075,28 €
12	Plomberie – Chauffage – VMC - Climatisation	<b>EDELWEISS TECHNOLOGIES</b> 20 rue Lavoisier 95300 PONTOISE	839 877,61 €

**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec les entreprises retenues, les pièces relatives aux lots 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 12 du marché de travaux ainsi que tous les documents nécessaires à leurs exécutions.

**Article 3 : DIT** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché sont inscrits au budget principal 2025 – opération d'équipement 105.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et Monsieur le Trésorier Municipal

**M. SEGUELA :** Juste une observation. Je pense qu'il faut véritablement, parce que vous l'avez dit, une maison de santé. On peut toujours construire des murs, c'est le rôle de la commune, mais si on n'avait pas eu un médecin qui fasse le projet de santé, on n'aurait pas eu cette maison, donc je pense qu'on peut vraiment remercier très chaleureusement Madame Singer, médecin actuellement à Gaillon, qui a mené ce projet avec beaucoup d'opiniâtreté, de pugnacité, et moi j'ai été marquée justement, lorsqu'on a visité les lieux avec l'architecte récemment, par sa capacité à expliquer d'une manière assez simple, un projet qui est pourtant très compliqué à mettre en place. Et j'ai été ravie aussi de rencontrer les trois sage-femmes qui seront sur le site andelysien - pas tout de suite bien sûr - mais qui sont déjà dans un bureau avenue de la

République. Donc, en fait, je pense que c'est Transpartisan que de faire une maison de santé aux Andelys parce que moi par exemple, je n'aurai plus de médecin traitant dans un ou deux mois donc je suis ravie de pouvoir en trouver un sur cette commune, et de ne pas aller jusqu'à Rouen ou ailleurs pour en trouver. Je pense que c'est important parce que la santé, c'est un bien précieux pour tous les habitants de cette ville. Donc merci aussi beaucoup à Madame Singer pour ce travail remarquable qu'elle a fait.

**F. DUCHÉ :** Je peux peut-être vous expliquer comment Madame Singer est arrivée sur ce dossier. Madame Singer est habitante des Andelys et exerce à la MSP de Gaillon et, un jour, elle est venue se présenter comme nouvelle habitante, dans mon bureau, juste pour me parler des problèmes de permis, enfin des choses basiques comme tout Andelysien, et je lui ai proposé, à l'époque, de piloter, puisque je ne trouvais pas de médecin ici, qui était en capacité, ou qui avait la volonté de vouloir piloter ce projet de santé. Il a fallu la convaincre de le faire, parce que c'était un vrai boulot, elle a un boulot, mais monter un projet de santé c'est quelque chose de compliqué. Elle a fait quand même trois enfants en cinq ans, et en même temps qu'elle pilotait son projet de santé et qu'elle avait son activité professionnelle. Et puis, il ne faut pas oublier, j'ai oublié de les remercier, c'est aussi les services de l'agglomération et notamment, une collaboratrice très précieuse, la référente santé Muriel Dumont, qui a piloté l'ensemble des réunions avec les professionnels de santé. Parce que ce ne sont pas que des médecins, ce sont aussi tous les paramédicaux qui sont dans cette affaire. Parce que évidemment, on se focalise sur les médecins généralistes, mais il nous faut des dentistes, il y en aura un, il nous faut des kinés, il y en aura un, il nous faut des sage-femmes, il y en aura et ce ne sont pas des professions paramédicales ce sont des professions médicales sage-femmes, et pour moi c'est un vrai soulagement parce que ça fait presque 15 ans que je dis qu'on a un problème de sage-femmes sur le territoire et de voir des gens qui ont des problématiques de jeunes filles enceintes à 15 ans, à 16 ans, ou à 17 ans, ça me pose quand même une vraie difficulté sur plein de choses. Donc je suis très heureux de cela et on va avoir un ensemblier au bénéfice, encore une fois, des andelysiennes et des andelysiens mais au-delà, pour l'ensemble du territoire. Je le dis aussi, parce que c'est important de le dire dans cette enceinte, les médecins ne sont pas réservés aux andelysiens. Parce que parfois, il m'est revenu aux oreilles que des maisons de santé disaient : « non, vous ne pouvez pas venir parce que vous êtes des Andelys et vous n'êtes pas du territoire ». Ça, ça n'existe pas. La médecine doit être rendue pour tout le monde, partout, au même niveau. Et on ne peut pas dire que « t'es de Charleval, t'es de la Vallée-de-L'Andelle, t'as le droit à aller à la maison de santé ». Donc j'ai rappelé aussi quelques règles, notamment auprès de la CPAM, auprès de l'ARS sur ces sujets-là. Mais je le dis parce que ce sera aussi la réalité. Alors on fera, je sais qu'un médecin n'a pas le droit de communiquer sur son activité, dès lors qu'ils vont être installés je ferai la publicité de ces médecins pour que nos andelysiens et andelysiennes puissent s'inscrire très rapidement. Vous parlez dans quelques mois vous n'aurez plus de médecin traitant, moi ça fait déjà plusieurs mois que je n'ai plus de médecin traitant non plus - ça nous fait au moins un point commun tous les deux comme quoi, vous voyez, on peut arriver à trouver des points communs ensemble et il va bien falloir effectivement qu'on retrouve des médecins pour les uns et pour les autres. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ? pas d'intervention Jean-Patrick ou Jean-Philippe ? parce que vous êtes l'un et l'autre médecin donc prenez le micro s'il vous plaît.

**J.P. HOURCASTAGNOU** : je suis ravi que ce centre voit le jour parce qu'effectivement, il y a un manque de médecins crient sur tout le territoire. On n'est pas très bien placé : l'Eure et l'Eure-et-Loir sont des départements qui sont en grande difficulté. Je me demande d'ailleurs pourquoi ? c'est une question que je me pose depuis que je suis arrivé parce que je n'ai pas le sentiment d'être dans le trou du cul du monde ici...

**F. DUCHÉ** : Non mais notre positionnement entre deux grandes métropoles que sont Paris, Caen-Rouen fait que le département de l'Eure déjà a un problème d'attractivité globale donc je pense que c'est ça..

**J.P. HOURCASTAGNOU** : Sans doute, vous avez raison. C'est ce qu'on me répond la plupart du temps. Mais enfin je crois que c'est très bien que ces jeunes médecins qui viennent de sortir de la fac, c'est très bien qu'ils viennent ici et qu'ils créent leur patientèle. Parce que c'est ça d'abord qu'ils espèrent, qu'ils resteront, et qu'ils trouveront suffisamment de patients - il n'y a pas de difficulté à priori - mais c'est important que ce soit des nouveaux médecins qui créent leur cabinet parce que moi j'ai créé mon cabinet avec un associé aussi il y a quelques années maintenant et c'est très important parce que on façonne sa clientèle, on façonne sa patientèle. Et dans un territoire comme le nôtre, si les gens s'installent comme ici, ça veut dire qu'ils sont au courant de ce qui se passe dans cette commune, et des gens qu'ils vont retrouver, qu'ils vont rencontrer. Et s'ils viennent, ça veut dire que déjà, ils sont un petit peu prêts à une pratique, un petit peu, disons ... comme je les aime.

**F. DUCHÉ** : Jean-Philippe tu veux rajouter un mot ?

**J.P. ADAM** : Bah oui, je ne peux qu'applaudir parce que j'étais un petit peu au point de départ, ce n'était pas dans ma mentalité, de mon époque, d'être assisté comme ça. Mais finalement c'est l'évolution, il faut l'accepter. Puis heureusement que ça a été fait, et le résultat est là, et c'est très bien.

**F. DUCHÉ** : Et puis il y a quand même un point que je n'ai pas évoqué, c'est qu'au-delà de l'aspect curatif, c'est à dire du soin apporté, il y a tout l'aspect prévention. On est sur un territoire où, quand même, les maladies cardiovasculaires, l'obésité, les addictions sont quand même légions, enfin ça c'est tous les chiffres toutes les grandes statistiques régionales le démontrent. Et donc, ça pourra s'inscrire aussi dans le contrat local de santé qui est piloté par l'agglomération, avec un cadre de prévention. Le docteur Singer l'a dit - j'ai pas voulu la faire venir ce soir parce que je préférerais qu'on refasse une réunion un peu plus tard où elle viendra expliquer son projet de santé parce que je crois que c'est important qu'elle explique le projet de santé - mais elle met au cœur, aussi, la prévention dans ce qu'elle veut mettre en place à l'intérieur.

**J.P. HOURCASTAGNOU** : fondamental mais ce n'est pas le plus facile à faire ...

**F. DUCHÉ** : Non c'est le plus difficile...

**J.P. HOURCASTAGNOU** : ...ce n'est pas le plus facile à faire parce que les actions de prévention, hormis les actions au niveau national, c'est toujours difficile à mettre en place, ça demande beaucoup d'intervenants et on n'est pas toujours sur la même longueur d'onde.

**F. DUCHÉ** : Je suis d'accord.

**Vote à l'unanimité**

**N°2025-83    Réhabilitation d'un bâtiment communal pour la création d'un pôle multi-activités incluant une maison de santé pluriprofessionnelle – Délégation de maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de l'Eure à la commune des Andelys**

Le rapporteur rappelle que la Commune des Andelys a lancé une opération de réhabilitation de la partie contemporaine de l'ancien hôpital Saint-Jacques. Il s'agit de créer un pôle médico-social regroupant les services sociaux de la commune des Andelys et du Conseil Départemental de l'Eure, l'Espace France Services, la cuisine centrale municipale et une maison de santé pluriprofessionnelle.

La réalisation de ce projet relève pour partie des compétences de la commune des Andelys et pour partie des compétences du Conseil Départemental de l'Eure. Ce dernier a d'ailleurs émis le souhait de devenir propriétaire des locaux que ses services occuperont, justifiant ainsi son accompagnement financier.

Dès lors, pour assurer la cohérence des travaux de l'ensemble du bâtiment, mais aussi par souci d'économies sur la réalisation des travaux de chaque propriétaire, les parties ont décidé qu'il serait opportun :

- Qu'un seul maître de l'ouvrage ait la responsabilité de l'ensemble de l'opération,
- De convenir d'un montage juridique et financier viable permettant en outre à la Commune de bénéficier de fonds départementaux tout au long de cette lourde opération de réhabilitation, tout en associant les services du département quant à la prise en compte de leurs besoins propres.

L'article L.2422-12 du Code de la commande publique prévoit que « Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, **ces derniers peuvent désigner, par convention**, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Un arrêt du conseil d'Etat a admis que lorsque les ouvrages sont destinés dès l'origine à devenir la propriété de la personne publique et sont conçus en fonction de ses besoins propres, cette personne publique doit être regardée comme le maître d'ouvrage (Conseil d'Etat, 7èmes et 2èmes sous-sections réunies, 11 août 2009, n°317516). Mutatis mutandis, cette solution est applicable en l'espèce, puisque :

- La rénovation s'effectue en fonction des besoins propres du Département,
- L'ouvrage une fois réalisé sera, en partie, affecté aux services sociaux du Département,
- Les locaux rénovés sont destinés à être acquis immédiatement, par le Département, à l'issue des travaux et suivant la division en volume à opérer.

Il a donc été décidé de s'appuyer sur une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, laquelle a pour objet d'arrêter les conditions administratives, techniques et financières de cette délégation, son organisation et son terme.

Le Conseil Départemental de l'Eure financera les dépenses relevant de ses compétences. Ces dépenses seront celles afférentes aux parties revenant en pleine propriété selon un plan de division en volume du Notaire. Le coût final supporté par chaque partie sera, in fine, calculé au regard des m<sup>2</sup> réels de surface plancher qui ont été réalisés, conformément aux avenants fixant les quotes-parts de chaque collectivité.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code de la commande publique et notamment l'article L.2422-1 et les articles L.2422-5 à L.2422-12,

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2121-29,

**Vu** l'arrêt du conseil d'Etat admettant que lorsque les ouvrages sont destinés dès l'origine à devenir la propriété de la personne publique et sont conçus en fonction de ses besoins propres, cette personne publique doit être regardée comme le maître d'ouvrage (Conseil d'Etat, 7èmes et 2èmes sous-sections réunies, 11 août 2009, n°317516),

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances en sa séance du 9 septembre 2025,

**Vu** le projet de convention joint,

**Considérant** l'intérêt que présente la mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la partie contemporaine de l'ancien hôpital Saint-Jacques et sa reconversion en un pôle multi-activité incluant les services sociaux du Conseil Départemental de l'Eure et de la Commune des Andelys, l'espace France services, une maison de santé pluriprofessionnelle et une cuisine centrale municipale,

**Considérant** la nécessité d'approuver une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour garantir les droits et obligations des parties prenantes.

## **DECIDE**

**Article 1 :** **D'APPROUVER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-annexée entre le Conseil Départemental de l'Eure et la Commune des Andelys.

**Article 2 :** **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Article 3 :** **DIT** que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget 2025 de la commune (opération 105).

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure, Monsieur le Trésorier Municipal et Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Eure.

**Vote à l'unanimité**

oOo

**N°2025-84    Avis conforme – contraction d'un emprunt par le CCAS**

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public autonome qui dispose d'une personnalité juridique de droit public et d'une existence administrative et financière distincte de la commune, Il doit néanmoins solliciter l'accord de sa Commune de rattachement avant de réaliser certaines opérations, telle que la souscription d'un emprunt.

Le budget principal 2025 du CCAS a intégré la contraction d'un emprunt de 60 000€ pour financer une section d'investissement de près 165 000€ et plus particulièrement la réalisation de près de 60 000€ de dépenses d'équipement (accessibilité, travaux de couverture, voirie.) A cet effet, il est utile de rappeler que le CCAS est propriétaire d'un équipement, rue Flavigny, abritant la résidence autonomie « les petits prés » et une crèche gérée par l'intercommunalité, qui nécessite de bénéficier de travaux réguliers d'entretien et d'amélioration énergétique.

Un programme plus ambitieux de réfection (toiture, isolation...), d'amélioration et d'embellissement (réaménagement des espaces, création de plus grands logements) du bâtiment est d'ailleurs actuellement en phase d'écriture, lequel nécessite la réalisation de multiples études préalables et audits. Un budget de 50 000€, pour ce faire, est d'ailleurs inscrit au budget principal 2025 de l'établissement.

Aux fins de financer ces différents investissements, la Direction des finances sollicite plusieurs établissements bancaires (caisse des dépôts, crédit agricole, caisse d'épargne) afin d'obtenir des offres d'emprunt bancaire pour un prêt maximum de 60 000€ d'une durée fixée à 10 ou 15 ans.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, 2121-34,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le besoin formulé par le CCAS,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 9 septembre 2025,

Considérant que le CCAS doit obtenir du Conseil municipal un avis conforme préalablement à sa décision de recourir à l'emprunt

**DECIDE**

**Article 1 : DE RENDRE** un avis favorable à la contraction par le CCAS d'un emprunt de 60 000€ maximum auprès d'un organisme bancaire et d'autoriser le Conseil d'Administration du CCAS à délibérer valablement pour recourir à l'emprunt et permettre à son Président de signer tout document relatif à ce dossier.

**Article 2** Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure, Monsieur le Trésorier Municipal et monsieur le Président du CCAS.

**J.P. HOURCASTAGNOU :** Juste une petite... j'y pense parce que dans ce que disait madame Kratz tout à l'heure sur la connaissance des gens du CCAS, est-ce que les gens connaissent bien le CCAS, je me demandais, parce qu'on fait partie de la commission d'aide financière, le fameux CAFI qui nous réunit régulièrement. Je n'étais pas là le 18 mais il me semble qu'il n'y a pas beaucoup de demandes là depuis 3 mois. Est-ce que c'est une méconnaissance .....?

**M. VANTREESE :** Non, on en avait eu pas mal avant les vacances et puis là il y en a quelques-unes qui ne sont pas tout à fait prêtes. On va nous les représenter, on les aura dans 15 jours.

**J.P. HOURCASTAGNOU :** Est-ce que tu peux nous rappeler le budget du CAFI, le budget dont on peut disposer à l'année pour aider les gens.

**M. VANTREESE :** On a 3000 euros pour aider, ce n'est pas beaucoup.

**J.P. HOURCASTAGNOU :** Il nous en reste encore pour cette année-là ? pas bâzef je crois.

**M. VANTREESE :** On a été très sollicité.

**F. DUCHÉ :** Pardonnez-moi, il faut positionner aussi le débat là où il doit être Monsieur Hourcastagnou. La collectivité dans le CCAS, elle fait de l'aide sociale facultative. L'aide sociale légale, ça relève du conseil départemental qui a ses propres commissions : ça s'appelle de l'aide financière unique, de l'AFU, et qui aide aussi. Nous, notre objectif, ce n'est pas avoir des gens qui viennent à la distribution, au guichet automatique d'aide sociale : je viens voir le CCAS, puis je viens voir le département, puis je vais voir SORESO, puis je vais voir tout le monde... vous savez le côté la ronde des aides, etc ... moi je suis très vigilant là-dessus. Il nous est arrivé parfois, parce que Martine ne le dira pas parce qu'elle est modeste dans son truc et qu'il faut un peu de dignité, mais il est arrivé parfois de prendre en charge des inhumations. On ne les prend pas sur cette ligne-là, on les finance différemment, donc ce n'est pas une difficulté. Et sur la connaissance du CCAS, je pense que le CCAS est très connu tout simplement parce que nous avons un espace France Services. Alors moi j'entends la ruralité qui dit tout part ... nous on a un espace France Services qui, aujourd'hui, est le deuxième espace France Services du département de l'Eure en termes de fréquentation. Ce sont 80-90 personnes/jour qui viennent pour des renseignements, pour la CAF, pour les impôts, pour l'ensemble des choses et donc, là aussi c'est une prise en charge globale des gens qui sont les plus vulnérables, et qui ont une prise en charge par nos agents - et honnêtement, j'ai des retours qualitatifs pour le coup de verbatim de gens qui disent « vous m'avez sauvé la vie, vous avez réglé mon problème de retraite » voilà. Tout ça est remis en ligne, c'est-à-dire, quand on détecte quelqu'un à l'espace France Services qui peut avoir potentiellement une problématique, et les agents sont formés à cela pour comment dire faire un peu de maïeutique, faire accoucher de tous les problèmes qu'ils peuvent avoir, et donc on les réoriente après sur les différents points d'accueil et donc le CCAS, me semble-t-il, est parfaitement identifié. En revanche, si je veux aller jusqu'au bout des choses, je pense que parfois, dans les communes autour, il n'y a pas de CCAS, et ça c'est beaucoup moins connu. Et que la pauvreté ou la précarité dans une grande ville, elle est toujours gérée, même nos 8000 habitants elle est gérée. La pauvreté et la précarité dans la ruralité, je suis plus dubitatif sur les situations que je peux voir là, pour le coup, en tant que conseiller départemental sur le territoire avec des CCAS qui ne sont

pas formellement installés ou qui n'ont même pas de budget dans des communes plus petites, alors que c'est une obligation légale d'avoir un CCAS dans chacune des communes du territoire français.

**J.P. HOURCASTAGNOU :** Je comprends ce que vous me dites, je comprends tout à fait ce que vous me dites. Il n'empêche quand même que parfois, on a quelques difficultés à refuser ou à segmenter les aides de gens qui nous les demandent. Je comprends qu'on ne peut pas faire plus probablement, on ne peut pas faire beaucoup plus sans doute, mais il n'empêche quand même que de temps en temps, c'est un peu un crève-cœur, mais il faut j'entends vos arguments.

**F. DUCHÉ :** il faut arbitrer. La stratification des aides diverses et variées, ça existe aussi, il y en a partout. Il faut juste savoir où aller les chercher et pour ma part, et les services le savent bien, sur des situations particulières où ils nécessiteraient qu'on puisse dépasser le budget, ou si une famille qui n'a plus d'argent pour nourrir les enfants, pour les vêtir etc, on se débrouillera toujours. On est capable de dégager des lignes dans le budget principal pour envoyer sur le CCAS ... ça ne se pose pas. En revanche, je veux de la rigueur, c'est de l'argent public, c'est donc l'argent collectif aux uns et aux autres, et que on ne peut pas nous faire le reproche, et je ne veux pas qu'on puisse nous faire le reproche d'être dans la dilapidation - ne prenez pas ça comme un mauvais terme ou un terme péjoratif mais sur le fait de dépenser de l'argent sans avoir un contrôle - et l'argent qui doit être dépensé, il doit servir d'aide justement pour rebondir sur autre chose.

**M. VANTREESE :** Je voulais dire que nous sommes très rigoureux, mais ça c'est indépendant de notre volonté à tous, mais depuis un an on est beaucoup plus sollicités que nous ne l'avions été pour des problèmes d'électricité, pour tous ces problèmes qu'on avait un peu anticipés avant et aujourd'hui on a plus de sollicitations que nous en avions avant. Le problème il est là c'est tout.

**F. DUCHÉ :** c'est parce qu'on est lié à une situation économique qui, au point de vue national, se dégrade, et les gens ont de moins en moins ...

**M. VANTREESE :** ... donc on essaie de faire avec ce que l'on a mais ce n'est pas facile voilà c'est tout. C'est ce que vous voulait dire Jean-Pierre.

**J.P. HOURCASTAGNOU :** merci Martine.

---

#### Vote à l'unanimité

oOo

#### **IV – TECHNIQUE ET CADRE DE VIE**

##### **N°2025-85    SIEGE 27 : Avenant concernant la convention de participation financière entre le siège et la commune – Travaux sur réseau EP Déportés Martyrs**

Le rapporteur expose que le SIEGE 27 nous a transmis une nouvelle convention ainsi que le bilan financier concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, rue des Déportés Martyrs.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE 27 et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation, à délibérer dans le cadre de cet avenant, s'élève à :

**Dépenses d'investissement :**

Montant des travaux TTC :	188 000,00 €
Participation de la commune : 20% HT	31 333,33 €
<b>Participation communale finale :</b>	<b>31 140,33 €</b>

**Dépenses de fonctionnement :**

Montant des travaux TTC :	33 000,00 €
Participation de la commune : 20% HT	13 750,00 €
<b>Participation communale finale :</b>	<b>13 548,75 €</b>

Étant entendu que ces montants ont été ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE 27 dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

La différence entre le montant initial délibéré lors de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2022 et le coût final des travaux s'élève à 522,42€.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu**, l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, l'avis favorable de la Commission travaux et vie sportive lors de sa séance du 4 septembre 2025,

**Vu**, l'avis favorable de la Commission des Finances lors de sa séance du 09 septembre 2025,

Considérant l'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20145 pour les dépenses d'investissement (DP et EP)

**DECIDE**

**Article 1 : D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant entre le SIEGE 27 représenté par son Président Monsieur Xavier HUBERT et la ville des Andelys représentée par son Maire Monsieur Frédéric DUCHÉ

**Article 2 : DE VERSER** au SIEGE une somme de 31 140,33 € (Section d'investissement) et une somme de 13 548,75,00€ (Section de fonctionnement)

**Article 3 : AMPLIATION** sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure à Monsieur le Trésorier Municipal

**Vote à l'unanimité**

oOo

**N°2025-86**

**SNA - Convention d'accompagnement à la réduction des consommations énergétiques du patrimoine public**

Le rapporteur rappelle que Seine Normandie Agglomération, à travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), propose d'accompagner les communes dans leurs projets de rénovation énergétique, en leur mettant à disposition un Conseiller en Energie Partagé (CEP), un logiciel de suivi des consommations énergétiques et une solution de valorisation des Certificats d'Économies d'Energie (CEE). Dans sa volonté de réduction de consommation d'énergie, la Ville des Andelys souhaite par conséquent adhérer à ce dispositif. La présente convention définit :

- Les modalités d'accompagnement de la Commune dans ses projets de rénovation énergétique par un CEP mis à disposition par SNA,
- L'engagement de la commune à la valorisation des CEE issus des travaux de rénovation uniquement par l'intermédiaire de SNA,
- Les modalités d'accès et de collectes des données de consommation énergétique des bâtiments communaux,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, l'avis favorable de la Commission Travaux et Vie sportive lors de sa séance du 04 septembre 2025,

**Vu**, l'avis favorable de la Commission des Finances lors de sa séance du 09 septembre 2025,

**Considérant** qu'il convient de signer la présente convention qui détermine les modalités d'accompagnement à la réduction des consommations énergétiques du patrimoine public de la commune par SNA,

**DECIDE**

**Article 1** : D'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention conclue avec Seine Normandie Agglomération,

**Article 2** : D'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer tout acte et pièce relatifs à ce dossier,

**Article 3** : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure, à Monsieur le Trésorier Municipal et  
Monsieur le Président de Seine Normandie.

**F. VAUTHRIN :** J'aurais une question c'est que, vous avez évoqué Monsieur LEPROVOST des points de passage à l'horizon 2030 notamment la baisse de 40% des consommations d'énergie entre 2010 et 2030 et le fait d'avoir 50% de fournitures en énergie qui soient issues des énergies renouvelables. Où en est-on ? 2030 c'est demain, c'est dans 4 ans et demi donc où en est-on et comment pensez-vous arriver à ces objectifs ?

**C. LEPROVOST :** Alors, le premier point : nous sommes en train de travailler sur le bilan du PCAET qui se termine en début 2026 donc tous ces éléments sont en train d'être analysés pour pouvoir donner en conseil communautaire, mais donc pas ricochet auprès des communes et des habitants du territoire, pouvoir donner les chiffres de passage déjà 2026 avec une extrapolation qui sera fait certainement fausse ou en tout cas incomplète en 2030 parce que je ne vois pas dans l'avenir voilà. Ensuite comment arriver à ces objectifs : je rappellerai peut-être le rôle de l'agglomération c'est qu'on dit souvent que la SNA c'est loin et on se demande ce qu'ils font. Quelques exemples concrets, pour tout ce qui est projet d'ENR, nous avons décidé, en accord avec le président de l'agglomération, d'accompagner les communes le plus en amont possible sur tous les projets ENR qui sont sur le territoire. J'en suis à une quelques unités quand même de réunions au conseils municipaux, de réunions avec les développeurs, avec les porteurs de projets, avec les maires, les élus, pour faire en sorte que ces objectifs soient, sans être atteints, tout au moins approchés le plus le plus facilement possible. Notre rôle c'est de faciliter l'émergence de ces projets. Ça ne vous a pas échappé qu'il y a eu un gros travail de fait sur l'agglomération en matière de définition des zones d'accélération énergie renouvelable. En juin de l'année dernière, alors que les comptes devaient être rendus, SNA avait cartographié, un peu plus de 500 zones d'accélération pour un peu plus de 1000 au niveau des départements. Certes 500 zones d'accélération définies ça ne veut pas dire 500 projets, loin de là, mais c'est aussi un moyen de faciliter le travail ensuite des maires. Je pense d'abord aux maires qui n'ont pas forcément, et c'est bien normal, les compétences pour recevoir des développeurs. On sait bien que dans ce domaine-là, que ce soit pour les particuliers ou les communes, on a de tout et n'importe quoi dans les développeurs. J'ai l'habitude de dire qu'il y a plus de margoulins que de gens sérieux, et notre boulot, pour répondre à votre question François, c'est dire que pour y arriver, il faut qu'on soit le plus en amont possible et bien sûr, sans oublier l'information qui est nécessaire, qui est indispensable auprès de la population, pour lutter contre les fausses idées, pour lutter parfois contre des discours un peu démagogiques de certains, dès qu'on parle d'environnement. Vous savez que c'est un sujet qui me tient à cœur et qui vous tient à cœur aussi, mais qui tient à cœur à beaucoup d'Andelysiens, malgré ce qu'on peut en penser ou ce que certains pourraient en dire. C'est d'être le plus en amont possible des projets, au niveau des communes, au niveau des particuliers, au niveau des entreprises, là aussi il y a un travail important qui est fait au niveau des entreprises. Maintenant, c'est aussi une question de moyens. Je ne veux pas faire un débat national sur les allers-retours en matière d'énergie renouvelable, ça ne m'appartient pas, mais nous on travaille localement et au niveau de l'agglo avec plein de gens de bonne volonté et ça suffit déjà largement à notre peine et à essayer d'atteindre ces objectifs qui sont importants qui, il faut le rappeler, ont été fixés il y a une dizaine d'années, à une époque où les conditions, enfin où la vision des choses était un peu différente on apprend aussi....

**F. VAUTHRIN** : Mais l'urgence reste là malgré tout, elle était là il y a une dizaine d'années, je pense qu'elle est encore plus là aujourd'hui malheureusement.

**C. LEPROVOST** : Tout à fait, l'urgence elle est là effectivement. Et c'est pour ça aussi qu'on refait notre PCAET, parce que tout va très vite et moi je prends beaucoup de temps donc maintenant je m'arrête, si j'ai bien répondu à votre question François.

**F. DUCHÉ** : Oui tu as bien répondu. Je rajouterais que la vraie difficulté sur les énergies renouvelables, c'est de lutter contre le NIMBY. Tout le monde est pour les énergies renouvelables mais surtout loin de chez soi et ça c'est quelque chose que l'on voit partout. Tout le monde est pour le méthaniseur, c'est bien le méthaniseur, on va méthaniser des biodéchets etc... personne n'en veut à côté de chez soi. Les éoliennes, je ne rentre pas dans le débat « c'est bon, c'est pas bon », etc... les fausses idées dont rappelait Christian, mais ce que je vois c'est que les mobilisations contre les éoliennes n'ont jamais été aussi fortes, parce que personne n'en veut à côté de chez soi, c'est un vrai sujet. Il y a une source d'énergie renouvelable qu'on n'arrive pas à trouver, c'est l'énergie des rivières : l'hydraulique. Aujourd'hui on a les pires difficultés à monter l'hydraulique sur des petits cours d'eau, notamment dans la Vallée-de-L'Andelle, parce que quand vous voulez faire de l'hydraulique dessus, on vous dit qu'il faut qu'on puisse faire remonter le saumon. C'est à dire que le saumon dans la Vallée-de-L'Andelle qui remonte L'Andelle, il y en a peut-être eu dans le temps, c'est un peu plus compliqué aujourd'hui. Et quand on vous dit qu'il faut construire une passe à poisson qui va vous coûter qui va faire inflater le prix du projet, il n'y a plus personne pour pouvoir le faire derrière, Donc c'est aussi ça la difficulté, c'est que cette prise de conscience - je n'aime pas le terme écologique parce qu'il est marqué politiquement - mais cette prise de conscience environnementale, moi je pense qu'aujourd'hui, elle doit faire sens dans l'opinion publique mais pour ça, c'est comme pour le budget de la nation, il faut être capable de faire des efforts et de se dire « qu'est-ce que je suis prêt à sacrifier pour pouvoir avoir quelque chose à léguer à mes enfants ». Et elle est là cette difficulté aujourd'hui, c'est que malheureusement, on est dans une société qui se regarde beaucoup le nombril individuellement, on est une société qui s'individualise de plus en plus, où le collectif passe beaucoup plus derrière. Je ne parle même pas de l'intérêt général. Pour beaucoup de gens, l'intérêt général ça devient la somme des intérêts particuliers qui n'est pas tout à fait le sens de l'intérêt général, et sur ces questions environnementales, Christian a fait un énorme travail au niveau de l'agglomération : aller rencontrer les maires, aller discuter avec les populations... on fait parfois des rencontres avec les oppositions au projet pour essayer de trouver des solutions. Parfois c'est des dialogues de sourds, on n'arrive pas à s'entendre parce que c'est ancré comme ça. Mais si personne ne veut céder le moindre pouce de terrain, on n'y arrivera pas, on dépendra toujours du pétrole etc... il y a tout le pan quand même sur le PCAET des énergies renouvelables, de la sobriété énergétique aussi qui est un pan qui permet de limiter là-dedans. Mais c'est des sujets, pardonnez-moi, qui nécessitent là aussi, sur cette partie environnementale, je crois qu'il y a me semble-t-il, un consensus et de moins en moins de climato-sceptiques. Les climato-sceptiques habitent encore aux Etats-Unis... je pense que dans le pays on a de moins en moins de climato-sceptiques il faut juste arriver à transcender nos courants politiques ou nos systèmes de pensée. Je ne viens pas de cette famille de l'écologie ou de cette famille environnementale, je suis un mec de droite. Nous c'était la production etc... Force est de constater aujourd'hui que si on ne bouge pas on va laisser

des terres arides... enfin voilà, il faut vraiment que tout le monde se bouge mais la société a du mal à bouger dans le changement, et parfois l'idéologie politique tue l'intérêt général. Je m'arrête là sur ce sujet.

**Vote à l'unanimité**

oOo

Je suis ravi de voir que ce conseil municipal, puisque c'était la dernière délibération, fait 100% d'unanimité. Gageons que l'Assemblée nationale puisse un jour prendre exemple sur nous. Ça nous ferait tellement de bien, et ça remettrait tellement de baume au cœur à la population de voir que les gens sont capables de s'entendre sur des sujets qui sont ceux de leur quotidien.

## **RELEVE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

### **CENTRE SOCIAL**

- Nature et objet de la décision**: Signer une convention d'adhésion au dispositif « Promeneur du Net » entre la commune et le CRIP pour la CAF de l'Eure.

Objet de la décision n° 2025-13 :

- Décision du Maire de signer la convention d'adhésion au dispositif « Promeneur du Net ».

### **LOCATION/OCCUPATION DOMAINE PUBLIC**

- Nature et objet de la décision**: Signer un contrat de location d'un bureau à usage professionnel sis 28, avenue de la République aux Andelys pour Madame Anne-Sophie CELLIER, sage-femme.

Objet de la décision n°2025-14 :

- Décision du Maire de signer un contrat de location pour un bureau professionnel situé 28 avenue de la République aux Andelys, pour un loyer mensuel de 400 € ainsi que 110 € de provisions mensuelles pour charges locatives, du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 30 avril 2026.

3. **Nature et objet de la décision** : Renouveler la convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un bureau professionnel sis 28, avenue de la République avec le Docteur Abdulrahman SIRESS.

Objet de la décision n°2025-15 :

- Décision du Maire de conclure et réviser le louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans. Renouvellement d'une convention d'occupation pour une durée de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, renouvelable par tacite reconduction.

4. **Nature et objet de la décision** : Signer un contrat de location composé de deux bureaux à usage professionnel situés au 28 avenue de la République aux Andelys pour l'hôpital de la Musse Antenne d'Evreux pour des médecins et une assistante sociale.

Objet de la décision n°2025-17 :

- Décision du Maire de signer avec Madame Catherine PALLADITCHEFF, Directrice de l'hôpital La Musse un contrat de location pour deux bureaux professionnels situés au 28 avenue de la République aux Andelys dont le loyer mensuel s'élève à 1 000 €, à compter du 16 juin 2025 au 15 juin 2028.

5. **Nature et objet de la décision** : Signer une convention de mise à disposition à l'OCLA d'une partie d'un bâtiment communal sis 40, rue Lavoisier aux Andelys.

Objet de la décision n°2025-18 :

- Décision du Maire de signer avec l'OCLA une convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'une partie d'un bâtiment communal situé sur la parcelle cadastrée AR n° 242 située 40 rue Lavoisier aux Andelys, consentie à titre gratuit pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

6. **Nature et objet de la décision** : Signer une convention de mise à disposition à l'association Solidarité Relais Soutien (SORESO), à titre précaire et révocable, de locaux dans l'immeuble communal sis 15, rue Sellenick aux Andelys.

Objet de la décision n°2025-19 :

- Décision du Maire de signer avec l'association SORESO une convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'une partie d'un bâtiment cadastré XA n° 262 sis 15, rue Sellenick aux Andelys, consentie à titre gratuit pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

7. **Nature et objet de la décision** : Signer un contrat de prêt à usage d'un terrain communal sis Place de Noyers aux Andelys, à titre précaire et révocable, pour les chevaux de Monsieur Pascal CAVÉ.

Objet de la décision n°2025-20 :

- Décision du Maire de signer avec M. Pascal CAVÉ un contrat de prêt à usage, à titre précaire et révocable, pour l'occupation d'une parcelle communale d'environ 870 m<sup>2</sup> sis Place de Noyers aux Andelys, consentie à titre gratuit pour une période d'un an à compter du 15 juillet 2025.

8. **Nature et objet de la décision** : Signer une convention d'occupation d'un logement communal sis 11, rue de l'École au hameau de Cléry aux Andelys à titre précaire et révocable pour Monsieur Jean-Baptiste GATIN.

Objet de la décision n°2025-21 :

- Décision du Maire de signer avec Monsieur Jean-Baptiste GATIN une convention à titre précaire et révocable, pour l'occupation d'un logement communal et d'un cabanon pour le stationnement de son véhicule situés 11, rue de l'École au hameau de Cléry aux Andelys, consentie à titre gratuit pour une période d'un an à compter du 13 juin 2025.

9. **Nature et objet de la décision** : Signer un contrat de location d'un bureau à usage professionnel situé au 28 avenue de la République à Madame Rihem CHAMPAGNE, sage-femme

Objet de la décision n°2025-23 :

- Décision du Maire de signer avec Madame Rihem CHAMPAGNE un contrat de location pour un bureau professionnel situé au 28 avenue de la République aux Andelys dont le loyer mensuel s'élève à 400 € auquel s'ajoute 100 € de provisions mensuelles pour charges locatives, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 jusqu'au 30 avril 2026.

## **MARCHES PUBLICS**

10. **Nature et objet de la décision** : Attribuer l'accord-cadre à bons de commande de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère du Quartier du Levant aux Andelys.

Objet de la décision n°2025-22 :

- Décision du Maire d'attribuer et de signer le marché de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère – Quartier du Levant aux Andelys à l'AGENCE 22 DEGRÉS sise 20, passage Saint-Sébastien 75011 PARIS, avec un montant maximum de 220 000 € HT sur une durée de 8 ans.

11. **Nature et objet de la décision** : Attribuer le marché de travaux de requalification de la rue des Déportés Martyrs et la réfection des trottoirs sur la rue Grande et la rue Saint-Jacques – Les Andelys.

Objet de la décision n°2025-16 :

- Décision du Maire d'attribuer et de signer le marché de travaux de requalification de la rue des Déportés Martyrs et la réfection des trottoirs sur la rue Grande et la rue Saint-Jacques – Les Andelys avec l'entreprise VIAFRANCE NORMANDIE sise Parc d'Activités de la Fringale 27100 Val-de-Reuil, pour un montant de 234 969.65 € HT

## EMPRUNTS

**12. Nature et objet de la décision** : Contracter auprès du Crédit Agricole Normandie Seine un emprunt d'un montant de 150 000 €  
**Objet de la décision n°2025-25 :**

- Décision du Maire de signer un contrat d'emprunt auprès du Crédit Agricole Normandie Seine

oOo

---

## QUESTIONS DIVERSES

\* \* \* \* \*

### MADAME BAËCILE GROUPE RASSEMBLEMENT ANDELYSIEN

Monsieur le Maire,

Ces dernières semaines, une rumeur circule aux Andelys. Plusieurs professionnels et habitants affirment que le bureau de poste situé Avenue de la République serait menacé par délocalisation du centre de tri vers le site d'Aubevoye.

Par ailleurs, si ce projet est avéré, bien qu'il était prévu depuis des années mais fortement bloqué par les postiers des Andelys, pourquoi n'a-t-il pas été évoqué au conseil municipal ni communiqué aux Andelysiens qui apprennent aujourd'hui cette situation regrettable par leurs facteurs ?

Monsieur le Maire, s'agit-il là d'une simple rumeur infondée, ou bien la ville s'apprête-t-elle à voir disparaître une partie des services publics et un affaiblissement du tissu local, déjà fortement impacté ces dernières années ?

Merci Monsieur le Maire pour votre réponse.

**Réponse de M. DUCHÉ :** Merci Madame Baëcile. Donc il s'agit de problématiques sur le bureau de Poste dont il y aurait une rumeur sur la fermeture... Avant de vous répondre sur le fond, c'est toujours la même chose avec le Rassemblement National, on n'est jamais déçu avec vous. C'est toujours surfer sur la peur, sur les angoisses, sur l'anxiété, avant même donc voilà ... faire du buzz autour de ce qui ne va jamais, ça c'est un truc, vous êtes vraiment les spécialistes de ce sujet-là à être dans l'anxiété. Je vais vous répondre sur le fond Mme Baëcile. J'ai reçu le directeur de la Poste le 4 juillet dernier vous voyez, avant même le dernier conseil municipal - on a dû faire le conseil municipal le 4 d'ailleurs - qui est venu m'évoquer les problématiques de la Poste en général : la baisse du trafic courrier au détriment des mails ; c'est quelque chose qu'on voit dans tous les journaux télévisés que l'activité des bureaux de Poste est en diminution. Il ne m'a, en aucun cas, à ce moment-là, parlé d'une fermeture du bureau de Poste ou du centre de tri. Donc, j'ai été saisi moi-même par les postiers que je reçois demain. J'ai eu votre question donc j'ai rappelé Monsieur le Directeur de la Poste, le Directeur Départemental de la Poste, en lui demandant s'il se moquait de moi puisque, comme on s'était vu, généralement, ces rapports entre le maire et un directeur d'une administration - puisque c'est devenu une société privée - sont de nature quand même à effectivement impacté l'ensemble du territoire et donc sont importants. Il m'a dit la chose suivante ce matin « rien n'est fait, nous avons des difficultés » je le dis et je le redirai demain au postiers que je vais recevoir « nous avons des difficultés de conditions de travail de nos salariés sur le centre de tri donc l'activité bureau de Poste, ouverture service public, timbre, etc ... n'est pas impacté. C'est l'étage et le centre de tri... non mais c'est important de le dire aussi parce que

dans la formulation de votre question, « plusieurs professionnels et habitants affirment que le bureau de Poste situé Avenue de la République serait menacé par délocalisation du centre de tri vers le site d'Aubevoye » ça veut bien dire ... non non... relisez bien ce que vous avez écrit ou ce qu'on vous a écrit « que le bureau de Poste situé Avenue de la république serait menacé par délocalisation du centre de tri » ça veut dire que, in fine, vous estimez, dans votre question... pardonnez-moi, je fais juste un peu d'articulation autour de votre propos, c'est que le centre de tri entraînerait la fermeture du bureau de Poste. Donc, je tenais déjà à vous dire, et à vous rassurer, le bureau de Poste ne fermera pas, il restera ouvert dans les horaires qui sont les siens. Sur le centre de tri : si vous savez comment ça fonctionne sur le centre de tri, ils sont à l'étage - Jessica ne va pas prendre la parole parce qu'elle a un devoir de réserve bien entendu, mais elle peut me dire que je me trompe si ce n'est pas le cas - il y a un monte-chaise pour faire monter les courriers qui est tombé en panne à de nombreuses reprises mettant vos conditions de travail en difficulté. Donc c'est un employeur, il a des salariés à gérer, il dit qu'il faut qu'il réfléchisse dessus. Ils n'ont pas pris, à ce jour, de décision malgré ce que je ne sais pas qui a dit quoi à quiconque mais il m'a dit « nous n'avons pas pris de décision, ce sont des décisions qui, de toute manière, nécessitent une discussion avec les organisations syndicales » etc. Ce qu'il m'a dit en revanche « je ne peux pas laisser mes salariés dans des conditions de travail telles qui ne sont pas acceptables ». D'ailleurs, ils commencent des travaux je crois demain. On a dû signer un arrêté demain pour refaire toute la toiture du bureau de Poste ... vous avez vu les piles d'échafaudages posées devant donc ils ont quand même un entretien du bâtiment. Je vais donc voir les facteurs et ceux qui font le centre de tri demain, et je vais les renvoyer à la négociation avec leur patron par rapport au centre de tri. Il faut que les choses se fassent dans l'ordre, c'est à dire que c'est déjà une organisation de la Poste interne pour voir effectivement si le centre de tri peut être amélioré - moi j'ai demandé, j'ai dit « mais très bien vous m'expliquez ça, je vais voir où sont les centres de tri dans le secteur, qu'est-ce que vous envisagez ... » puisque le centre de tri d'Aubevoye, dont ils me disent qu'il est tout neuf, bien plus moderne, et des conditions de travail améliorées... J'ai juste rappelé que les gens habitaient ici, travaillaient ici, et que si c'est pour les envoyer à Aubevoye, il faut vraiment mesurer les choses. Et puis, qu'est-ce qu'on fait du bâtiment ? qu'est-ce que vous faites du centre de tri derrière ? Donc tout ça n'a vraiment pas encore été évoqué aujourd'hui, y compris avec les propres salariés. Donc on va laisser les choses. Je voulais vous rassurer et rassurer tout le monde pour dire que le bureau de Poste ne fermera pas bien heureusement voilà. Je le dis aussi, si on veut que la Poste continue à fonctionner, arrêtez d'envoyer des mails, reprenez les enveloppes, le papier et les timbres, et envoyez les cartes postales de vos vacances Madame Baëcile pour faire fonctionner le bureau de Poste des Andelys. La réalité c'est que c'est un pan d'activité qui est très menacé aujourd'hui, au point que déjà le groupe La Poste est en train de réfléchir à d'autres solutions : la distribution de médicaments, on a eu des expérimentations avec eux sur de l'aide à domicile avec Interreg - ça c'était le financement - et c'était le Packadom, la tablette, etc... donc ils sont en train de se réinventer. Voilà ce que je peux vous dire à l'heure où je vous parle donc « on ne nous dit rien, on nous cache tout » ça, ça s'appelle du complotisme. Moi je n'ai pas de problème pour dire les choses en conseil municipal de ce que je sais. Quand je ne sais pas ben voilà, je ne peux pas vous dire autre chose... si le 4 juillet on m'avait dit « on va fermer le centre de tri », je pense que le soir même au conseil municipal, j'en aurais effectivement parlé devant tout le monde parce que j'ai aucune difficulté

sur le sujet. Donc on en est là aujourd'hui. Maintenant, je vais laisser les organisations syndicales se saisir du sujet, de voir et moi j'ai demandé un rendez-vous avec le directeur de la Poste et le directeur des opérations de tri afin qu'on puisse regarder ce qui est fait effectivement sur le territoire, où sont positionnés les centres de tri ... pour voir comment on peut améliorer également les choses. Voilà ce que je pouvais vous en dire, Madame Baëcile, pour votre question.

**D. BAËCILE** : Mais je ne vous ai pas parlé de la fermeture de la Poste....

**F. DUCHÉ** : C'est ce que vous avez écrit ...pardonnez-moi je relis ce que ... non mais si vous ne voulez pas entendre...

**D. BAËCILE** : ... la délocalisation du centre de tri...

**F. DUCHÉ** : Non mais excusez-moi. S'il y a un truc que je connais par cœur, c'est la façon de détourner une phrase pour faire penser aux gens autre chose. Quand vous écrivez « ces dernières semaines, une rumeur circule aux Andelys, plusieurs professionnels et habitants affirment que le bureau de Poste situé Avenue de la république serait menacé par délocalisation du centre de tri vers le site d'Aubevoye » ça veut dire, in fine, vous délocalisez le centre de tri à Aubevoye et vous fermez le bureau de Poste. C'est comme ça que moi, j'ai lu votre question. Peut-être ce n'est pas ce que vous avez voulu dire mais, dans ces cas-là, rédigez mieux vos questions, la prochaine fois, pour qu'elles soient plus intelligibles et que je ne comprenne pas autre chose. Je pense que tout le monde a compris comme ça, enfin pardonnez-moi autour de la table, je pense que tout le monde a compris que votre question était sur la fermeture.

**C. LEPROVOST** : Et je pense Monsieur le Maire que c'était le sens souhaité par l'opposition.

**F. DUCHÉ** : Je le pense aussi, bien entendu. C'est toujours facile d'être dans ce côté anxiogène « on va tous mourir, on va tous crever, etc... ». Très bien j'ai fini avec votre question.

oOo

Il me reste un remerciement. Donc l'Agence Départementale d'Information sur le Logement - l'ADIL - remercie le conseil municipal pour la subvention accordée d'un montant de 1 600 euros et du soutien apporté à leur action.

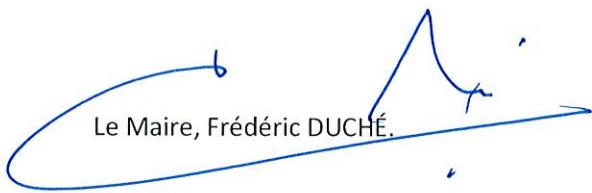
Je le redis : l'ADIL fait une permanence un samedi par mois aux Andelys. N'hésitez pas à envoyer les gens que vous connaissez, qui ont des difficultés de rapport propriétaire-locataire, des difficultés dans leur logement, à cette permanence. Ils sont de bons conseils et ils accompagnent très bien les administrés sur ces sujets-là. Voilà !

La séance est close. Je vous remercie. Nous n'avons pas pris beaucoup de temps ce soir et je vous en remercie. Belle soirée à tout le monde et je vous donne rendez-vous le 19 octobre pour le banquet des anciens de Colette Caron.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h26

Le Maire, Frédéric DUCHÉ.



Le Secrétaire de séance, Eric DELACOURT

